

## REGLEMENT DES ETUDES MEDICALES

# DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES (D.F.G.S.M.)

# 3<sup>ème</sup> ANNEE

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

#### Article 1:

L'année universitaire est divisée en deux semestres, s'étendant pour le premier, du mois de septembre au mois de décembre, et du mois de janvier à la mi-mai pour le second.

#### Article 2:

Chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE) constituées de plusieurs modules.

L'année de DFGSM 3 comporte :

- 8 UE obligatoires, dont l'UE de sémiologie détaillée ci-dessous \*.
- 1 UE optionnelle,

Le Service sanitaire est validé à l'issue de l'année de DFGSM3.

\*L'UE de sémiologie est composée de 3 modules + 1 session d'ECOS :

- Module 1 : e-sémiologie
   Module 2 : Ateliers (X 8)
- Module 3 : Stages (X 3)
- Session d'ECOS (X1)

L'UE de sémiologie court sur les 2 années de DFGSM 2 et DFGSM 3. Au cours de cette période, l'étudiant évolue selon son propre rythme. Il devra néanmoins avoir validé l'intégralité des modules et la session d'ECOS pour accéder au 2ème cycle. Cf règlement de sémiologie

## Article 3:

La 1<sup>ère</sup> session d'examens est organisée à l'issue de chaque semestre, soit au mois de décembre ou janvier et au mois de mai.

La 2<sup>ème</sup> session d'examens à lieu en Juin pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres.

#### Article 4:

Les examens de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres donnent lieu à une délibération à l'issue de chaque semestre.

Les examens de 2<sup>ème</sup> session des deux semestres donnent lieu à une délibération à l'issue de cette session.

Les dates des enseignements, des examens et des délibérations sont affichées en début d'année universitaire, après approbation par le conseil de gestion de la faculté de médecine.

<u>Article 5</u> : Organisation des enseignements et modalités de contrôle de connaissance DFGSM 3 – Se référer au Tableau des enseignements et des MCC

\* Sémiologie : La validation des modules, session d'ECOS et stages de sémiologie sera effective en fin de semestre 6 pour un total de 30 ECTS (10 ECTS module 1, 8 ECTS module 2, 2 ECTS session d'ECOS, 10 ECTS stages)

#### Valorisation du parcours

<u>Dans le cadre de la valorisation du parcours de formation, les éléments pouvant être pris en compte, les conditions de leur validation et le nombre de points attribués sont détaillés dans le règlement prévu à cet effet.</u>

## A - MODALITÉS GÉNÉRALES

#### Article 6:

Les connaissances et aptitudes des étudiants sont appréciées (hors UE de sémiologie), dans chaque module, par un examen terminal. Les épreuves écrites sont anonymes.

Les enseignants se réservent la possibilité d'organiser des épreuves de QCM via des tablettes numériques afin de faciliter l'intégration des étudiants en 2e cycle.

Une série de TD/TP est composée d'un ou plusieurs TD/TP dans une ou plusieurs disciplines ; une validation générale de l'UE sera prononcée

Un cahier peut comporter des épreuves de différentes natures : QCM, question rapide, rédaction

L'UE de sémiologie et les ECTS qu'elle porte, sont validés en fin de semestre 6 (fin DFGSM 3) si les 3 modules (e-sémiologie/ateliers/stages) + la session d'ECOS qui la composent ont été validés.

L'absence de la validation de l'un des trois modules et/ou la non-validation de la session d'ECOS entraînent la non-validation de l'UE dans son intégralité.

Concernant la valorisation du parcours de formation qui s'acquiert au cours du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle du cursus de médecine, vous devez vous reporter au règlement prévu à cet effet.

Concernant le Service Sanitaire : celui-ci est validé pour un total de 5 ECTS lorsque l'étudiant :

- a acquis et capitalisé 1 ECTS issu de l'UE 2-1
- a mené l'action de prévention devant un public cible. Cette validation de l'action concrète (4 ECTS) est effective lorsque les livrables demandés par l'équipe pédagogique du Service Sanitaire ainsi que l'appréciation de l'établissement d'accueil de l'action ont été notés favorablement. Dans ce cas, la validation du Service Sanitaire sera prononcée par l'équipe pédagogique et donnera lieu à la délivrance d'une attestation.

#### Article 7:

A chaque UE est attribuée un coefficient correspondant au nombre de crédits européens et permettant de calculer la moyenne du semestre.

#### **B-STAGES**

#### Article 8:

Les stages s'effectuent à mi-temps les matins (sauf les deux premières semaines du stage d'initiation à la clinique et aux soins réalisées à temps plein).

La liste des services formateurs est établie par le Doyen et les enseignants coordonnateurs des stages. Elle est réajustée chaque année. Les éléments pris en compte pour l'établir et répartir les étudiants sont les suivants :

- L'organisation du cursus des études et son contenu pédagogique,
- Les effectifs,
- Les projets pédagogiques établis et modifiés par chaque service,
- et les résultats des évaluations des terrains de stage par les étudiants.

Pour les autres stages, les étudiants seront affectés dans les différents services par le service scolarité, en concertation avec les enseignants responsables du Diplôme de formation générale en sciences médicales.

En cas d'invalidation d'un stage, un oral est proposé en 2<sup>nde</sup> session.

En cas d'absence à un stage, les conditions de rattrapage seront établies par l'équipe pédagogique.

Concernant les stages de sémiologie, se reporter à l'article concernant l'UE de sémiologie

Il est demandé aux étudiants de s'inscrire et d'utiliser l'application GELULES, utilitaire destiné à évaluer les terrains de stages. Cette évaluation permettra aux enseignants de pouvoir faire évaluer les aspects pédagogiques liés aux mises en situations dans les différents services.

#### **C – CONDITIONS DE VALIDATION**

### Article 9:

Pour être déclarés admis, 4<sup>ème</sup> année, les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- obtenir la moyenne (note supérieure ou égale à 10/20) à chacun des modules composant les UE (hors UE de sémiologie),
- obtenir la moyenne (note supérieure ou égale à 10/20)
  - 1 à chacune des UE obligatoires (hors stages et UE de sémiologie),
  - 2 aux UE optionnelles,
- avoir validé les stages de la troisième année.
- avoir validé l'UE de sémiologie dans son intégralité

L'absence de la validation de l'un des trois modules et/ou la non validation de la session d'ECOS entraînent la non validation de l'UE dans son intégralité

Les ECTS relatifs à l'UE de sémiologie sont comptabilisés en DFGSM 3.

En cas de non validation de l'UE en fin de DFGSM 3 (non validation d'un des modules/ECOS et/ou stage), le passage en DFASM sera refusé. L'intégralité de l'UE sera à repasser en DFGSM 3.

Si le redoublement en fin de DFGSM 3 intervient pour une cause extérieure à l'UE de sémiologie, et si l'intégralité des ECTS de cette UE ont été validés, les ECTS de sémiologie restent acquis.

En revanche, si le redoublement en fin de DFGSM 3 intervient pour non validation de l'UE de sémiologie, toute l'UE sera à effectuer de nouveau.

Pour la validation de la troisième année, est également nécessaire :

- la participation à la préparation aux épreuves de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU2);
- la validation du Service Sanitaire

Les étudiants non admis à la 1ère session repasseront à la 2ème session les modules où ils n'ont pas obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Aucune dette ne sera acceptée pour le passage de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> année, soit entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> cycle (correspondant à l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales).

Concernant le Service Sanitaire, les étudiants n'ayant pas validé cette action au cours de l'année de DFGSM2, devront refaire le service sanitaire en DFGSM3

#### Article 10:

L'admission au diplôme de formation générale en sciences médicales est subordonnée à :

- La validation des semestres 3, 4, 5 et 6 selon les conditions définies à l'article 9
- L'obtention de 180 crédits (60 crédits en PASS/LAS, 45 crédits en DFGSM2 et 75 crédits en DFGSM3)
- La validation de tous les stages et du service sanitaire.

#### **D-REDOUBLEMENT**

#### Article 11:

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> session, les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des épreuves (y compris les stages) redoublent.

En cas de redoublement :

- les étudiants doivent représenter toutes les UE non validées (obligatoires et optionnelle) ;
- les étudiants conservent la série de TD validés ;
- les stages ne sont pas capitalisables et doivent systématiquement être refaits.

#### **E-MENTIONS**

#### Article 12:

En fonction de la moyenne obtenue, les mentions suivantes peuvent être décernées. Si la moyenne est égale ou supérieure à :

- 12, le jury décerne la mention Assez Bien ;
- 14, le jury décerne la mention Bien ;
- 16, le jury décerne la mention Très Bien ;
- 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

### F - ASSIDUITÉ ET EXAMENS

#### Article 13:

Les travaux pratiques et enseignements dirigés sont obligatoires. En conséquence, toute absence doit être justifiée auprès des enseignants responsables (chefs de travaux pratiques ou assistants). Si l'empêchement est motivé par une raison de santé, l'étudiant doit produire un certificat médical établi par un médecin agréé.

En tout état de cause, l'absence doit être compensée, si possible, dans la semaine avec l'accord des enseignants responsables, selon les modalités propres à chaque discipline.

Dans le cas contraire, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

## Article 14:

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve, lors du contrôle des cartes, est considéré comme ayant subi cette épreuve.

#### Article 15 : Usage des calculatrices

L'introduction de calculatrices programmables ou alpha-numériques dans les salles d'examen est INTERDITE. Les calculatrices programmables ou alpha numériques qui seraient introduites dans les salles d'examen seraient confisquées pour la durée de l'épreuve sans que soit fournie une calculatrice de remplacement.

L'introduction de toute calculatrice dans les salles d'examen pourra être INTERDITE par l'enseignant responsable de l'épreuve en cause.

#### Article 16:

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Les candidats doivent respecter les heures de convocation aux épreuves. Il appartient au responsable de l'épreuve de décider si l'accès à la salle d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve et, en aucun cas, elle n'entraînera un temps de composition supplémentaire.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions des articles 19, 20 et 21 ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une <u>tentative de fraude</u> et une <u>procédure disciplinaire</u> pourra être engagée contre son auteur.

SOUMIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE MEDECINE APPROUVEE LE : 24 04 2023



# ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTROLE ET DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES - DFGSM 3 ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

# Enseignements et modalités de contrôle des connaissances des matières médicales et compétences professionnelles

#### **SEMESTRE 5**

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD	Total CM +	Crédits	1ère session		2ème s	Coef								
	Civi (neure)	(heure)	TP/TD	européens	Nature	Durée	Nature	Durée	Coer							
UE 3-1 : Langue étrangère 3 : Anglais Mme Gautier	0	24	24	2	CC (coef1) + Examen terminal (coef1)**	2 h 00	Ecrit	1 h 00	1							
UE 3-2 : Agents infectieux, Hygiène, Aspects généraux	70	10	80	8	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	1	Oral	1	8							
Pr Alain – Pr Ploy –		. •		-	QCM	1h30	QCM	1h30								
UE 3-3 : Tissu sanguin Bio+clinique Pr Jaccard – Pr Feuillard	40	0	40	4	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	4							
UE 3-4 : Système neurosensoriel et psychiatrie (fondamental)	25	35	35	35	35	35	35	35	2	37		1 série de TD/TP* (validée par le présentiel ou un examen) - Psychiatrie	/	Oral	/	4
Pr Magy – Pr Valleix	00	2	37	7	Question rédactionnelle (coef 1) + QCM (coef 1)	1 h 00	Question rédactionnelle (coef 1) + QCM (coef 1)	1 h 00								
UE 3-5 : Immunologie Bio+clinique - Pr Jauberteau	40	0	40	4	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	4							
Module d'initiation à la suture Pr Christou - Pr Ballouhey		4	4	4	Participation au module		Oral									

Préparation à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 (AFGSU 2) Centre d'enseignements et de soins d'urgence (CESU)			20	-						
UE Sémiologie :		100	100							
Stage n° 1		100	100	1 1						
Module 2 (ateliers non validés en DFGSM 2)				CF semestre 6	Cf règlement spécifique	e concernant l'UE de sémmic	ologie			
Session d'ECOS										
Module 1										
TOTAL	185	139		22						

## **SEMESTRE 6**

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	ECTS	Nature 1ère session	Durée	Nature 2ème session	Durée	Coef		
UE 3-1 : Langue étrangère 3 : Anglais Mme Gautier	Epreuve d'évaluation orale			Epreuve d'évaluation orale		1	Oral	15 min binôme	Oral	10 min	1
UE 3-7 : Biopathologie tissulaire et oncologie					1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	1	5		
Pr Labrousse – Pr Clavère	42 (biopat) 24 (onco)	2 (biopath)	68	5	QCM QCM	1h45	QCM QCM	1h45			
UE 3-8 : Méd quantitative (biostat) – initiation LCA	14	14	28	2	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	3		
Pr Preux – Dr Magne					QCM	1h00	QCM	1 h 00			
UE 3-9 : Nutrition	22	0	22	2	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)		Oral		3		
Pr Jésus					QCM	45 mn	QCM	45 min			

UE 3-10 : Hormonologie – Reproduction (Fondamental) Pr Teissier-Clément – Pr Aubard	26	/	26	2	QCM	1h00	QCM	1 h 00	4
UE 3-11 : Reins et voies urinaires – Appareil génital masculin (Fondamental) Pr Achard– Pr Descazeaud	26		26	2	QCM	1h00	QCM	1 h 00	4
UE 3-12 : Revêtement cutané Dr. Bernard / Dr. Mio-Bertolo	16	/	16	2	QCM	45 min	QCM	20 min	2
Service Sanitaire** Pr Monteil				4					
UE Sémiologie : *  Stage  Module 2  Session d'ECOS  Module 1		100	100	10 8 2 10	Cf règlement spécifique concernant l'UE de sémmiologie	4h00	Cf règlement spécifique concernant l'UE de sémmiologie	4h00	
TOTAL du semestre 6	170	219	389	50					

## OPTIONNELS 5ème et 6 ème semestres comptabilisés en fin de 6ème semestre (dans la limite des capacités d'accueil)

CM	TD/TD	T-1-1 OM		Nature		Nature	Durée	
(heure)	(heure)	TP/TD	ECTS	1ère session	Durée	2ème session		Coef
/	/	50	2	Ecrit	2h00	Ecrit	2h00	2
				Fratique	11100	Fratique	11100	
/	20	20	2	CC (coef1) + Ecrit (coef1) – A partir de doc sonores et écrits	1h00	Ecrit	1h00	2
	CM (heure)	(heure) (heure)	(heure) (heure) TP/TD  / 50	(heure) (heure) TP/TD ECTS  / / 50 2	CM (heure) Total CM + TP/TD ECTS 1ère session  / / 50 2 Ecrit  Pratique  / 20 20 2 CC (coef1) + Ecrit (coef1) - A partir de	CM (heure)         TP/TD (heure)         Total CM + TP/TD         ECTS         1ère session         Durée           /         /         50         2         Ecrit         2h00           Pratique         1h00           /         20         2         CC (coef1) + Ecrit (coef1) - A partir de         1h00	CM (heure) Total CM + TP/TD ECTS 1ère session Durée  / / / 50 2 Ecrit 2h00 Ecrit  Pratique 1h00 Pratique  / 20 20 2 2 CC (coef1) + Ecrit (coef1) - A partir de 1h00 Ecrit	CM (heure) Total CM + TP/TD lère session Durée  / / / 50 2 Ecrit 2h00 Ecrit 2h00  / 20 20 2 CC (coef1) + Ecrit (coef1) - A partir de laboration

UE O-6 **** : Tutorat PASS ou Engagement étudiant – Sem 1 et 2 Pr. Favreau - Pr Monteil	/	/	/	2	Rapport et/ou Oral	1	Rapport et/ou Oral	/	2
UE O-7 : Matière fondamentale de l'année – <b>SEMESTRE 2</b>		/		2					
Histologie					Cahier	1h00	Cahier	1h00	2
Physiologie					Question rédactionnelle	1h00	Question rédactionnelle	1h00	
Imagerie					Cahier	1h00	Cahier	1h00	
UE O-8**** : Activité sportive – <b>SEM. 1 ou 2</b> SUAPS : Mme Moudelaud	/	21	21	2	Pratique	/	Pratique	/	2
UE O-9 : Médecine légale SEMESTRE 2 TP autopsie 2h/étudiant Pr Paraf	8	2	10	2	Oral Power point	15mn	Oral	15mn	2
UE O-11 : Médecine de la violence - <b>SEMESTRE 1</b> Pr Paraf	10		10	2	QCM	30 mn	QCM	30mn	2
Le numérique en santé Pr Fourcade	10	6	16	2	Epreuves de type simulation escape game		Epreuves de type simulation escape game		2
UE 0-12 : Intelligence artificielle Pr Woillard	9	3	12	2				projet à préparer par groupe de 4 étudiants (sur une semaine)	
UE 0-13 : Santé en environnement Pr Jesus	15	6	21	2	Uness + Présence au	ning sur la plateforme ux cours magistraux + avec présentation orale	Evaluation du e-leaurning sur la plateforme Uness + Présence aux cours magistraux + réalisation d'un poste avec présentation orale		

Selon l'évolution de la situation sanitaire, les modalités de contrôle des connaissances seront adaptées à une éventuelle situation de confinement :

- Les épreuves, de type QCM, question rédactionnelle, oral, rapport, etc., pourront être réalisées totalement ou partiellement à distance, via les technologies et plateformes à notre disposition.
- Le cas échéant, la durée des épreuves pourra être revue ; les coefficients seront maintenus selon les dispositions initiales.
- Pour les modules à valider sur le seul présentiel, une solution alternative pourra être mise en place pour les valider.
- Les stages seront maintenus ou non, et seront évalués sur la période réalisée ; ils pourront, le cas échéant, être neutralisés, ou faire l'objet d'une évaluation alternative.

\*\* Les apports théoriques du Service Sanitaire sont réalisés au cours du semestre 3 et l'action au semestre 4. La validation sera effective au Semestre 6 pour un total de 5 ECTS correspondants à 1 ECTS issu de l'UE 2-1 et 4 ECTS spécifiques à l'UE Service Sanitaire

visie en DFGSM3, si et seulement si, elle n'a pas été choisie en DFGSM2. L'UE O-3 du master 1 valide 2 crédits dans le cadre du DFGSM mais 6 crédits dans le cadre d'une inscription au master 1, sous réserve de remplir les conditions de valida

\*\*\*\* L'engagement étudiant répond à des exigences définies dans un cahier des charges établi par l'Université de Limoges

\*\*\*\*\* Un étudiant qui prend l'option activité sportive en 2ème et 3ème année, présentera en 3ème année, soit une autre discipline soit le niveau supérieur de la discipline passée en 2ème année.

\*\* Ecrit à partir de documents sonores et écrits

SOUMIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE MEDECINE LE : 24 04 2023

APPROUVEE LE : 24 04 2023